Commission sportive par échanges de messagerie

Pv du 24 février 2020

Présidence : Yves Sizun

Membres présents : Laurent Abgrall, Guillaume Dem, Marc Gilles, Claude Gonnin, René Inizan, Jean-Yves Le Droff, Séverine Leroux-Cras, Michel Madec, Jean-Pierre Séné.

1 - Forfaits :

Forfaits occasionnels

Date Match	Division	Club recevant	Club visiteur	Equipe forfait	Amende
09/02/2020	District 3 –F	Roudouallec E 1	CarhaixAc 2	Carhaix Ac 2	25,00 €
09/02/2020	District 4 – H	Carhaix Dc 3	Riec Fc Aven Belon 3	Riec Fc Aven Belon 3	15,00 €
09/02/2020	District 4 - J	Kernevel As 2	Quimper Us 3	Quimper Us 3	15,00 €
23/02/2020	District 4 – I	Scaer Ea 4	Landrevarzec Ast 3	Lanfrevarzec Ast 3	15,00 €
23/02/2020	District 4 – K	Plogonnec Es 4	Plonevez Porzay Rc 2	Plogonnec Es 4	15,00 €
23/02/2020	Challenge 29	Ploneour Fc 2	Penmarch Cs 3	Penmarch Cs 3	25,00 €

Forfait général :
District 4 groupe K : S'agissant du 4ème forfait occasionnel de Plogonnec Es 4, la Commission Sportive déclare l'équipe de Plogonnec Es 4 forfait général conformément à l'article 85.4.b, et porte au compte du club une amende de 100,00 €, diminuée des sommes déjà versées.

2 – Réserves - litiges :

- ✓ **Match de District 2 poule A – Lampaul Plouarzel Fc 1 – Ploudalmezeau Arz 2 du 08 décembre 2019.**
  La commission sportive prend note de la décision de la Commission Régionale d'Appel qui infirme la décision de la Commission d'Appel du District en donnant match gagné au F.C.Lampaulais : 3 pts; 3 buts pour; 0 but contre) et match perdu aux Arzellis : moins 1 pt; 0 but pour, 3 buts contre, en application de l'article 85 paragraphe 2 des règlements généraux de la LBF qui stipule notamment que « toute équipe abandonnant la partie sera considérée comme ayant déclaré forfait sur le terrain.

  Par ailleurs la Commission Sportive confirme l'amende de 100,00 € conformément à l'article 9.2 des règlements de la Ligue de Bretagne

4 – Championnats – matchs en retard :

Certaines équipes se retrouvant avec plusieurs matchs en retard, la commission sportive, afin de mettre à jour les calendriers, décide de planifier certaines rencontres les samedi et lundi de Pâques (11 et 13 avril).

Le président de la commission

Yves SIZUN